

## **ERRATUM**

Procès-verbal de la réunion de la Commission  
canadienne de sûreté nucléaire tenue le  
jeudi 29 juin 2006

Le 29 juin 2006

Le 29 juin 2006, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a tenu une réunion publique pour discuter des points inscrits à l'ordre du jour CMD 06-M32. La réunion a eu lieu dans la salle des audiences publiques (bureaux de la CCSN), au 280, rue Slater, à Ottawa (Ontario).

On a apporté les corrections suivantes au procès-verbal de la réunion en question que la Commission a approuvé lors de la réunion suivante qui a eu lieu le 16 août 2006 :

Le 7<sup>e</sup> paragraphe qui se lisait comme suit « Dans le cadre de sa présentation, le personnel de la CCSN présente les rapports d'étape provisoires sur le rendement des centrales nucléaires de Pickering-B, de Bruce-A et de Bruce-B. Quand la Commission a renouvelé les permis de ces installations (c.-à-d. en juin 2003 et en mars 2004 respectivement), elle lui avait demandé de lui présenter des rapports de mi-parcours sur leur rendement. » a été remplacé par « Dans le cadre de sa présentation, le personnel de la CCSN présente son rapport d'étape provisoire sur le rendement de la centrale nucléaire de Pickering-B. Quand la Commission a renouvelé le permis de cette installation (c.-à-d. en juin 2003), elle lui avait demandé de lui présenter un rapport de mi-parcours sur son rendement. » Cette correction s'impose, car les rapports d'étape provisoires de Bruce-A et de Bruce-B feront partie du rapport de l'industrie 2006 qui sera présenté au printemps 2007.

Au 22<sup>e</sup> paragraphe, on a supprimé le chiffre « quatre » de la phrase suivante :  
« Par conséquent, on installera quatre sirènes dans la région de Durham et dans les municipalités de Pickering et de Clarington. »

On a ajouté un nouveau paragraphe après le paragraphe 60 :  
La Commission, en vertu du paragraphe 44(1) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) et avec l'agrément du gouverneur en conseil, a élaboré le *Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité nucléaire* ci-joint aux termes de la LSRN.

Marc A. Leblanc  
Secrétaire  
Commission canadienne de sûreté nucléaire

Approuvées le : 11 septembre 2006